

jeune et sourd Guillaume II, empereur d'Allemagne, semble avoir du bon, quand il a convoqué la conférence du travail, à Berlin.

La discussion a du bon, beaucoup de bon, et j'espère, quoi qu'on en dise, qu'il en résultera peut-être quelque chose ; je dis peut-être, car en pareille matière il est difficile de se prononcer d'une manière absolue.

Voici les principaux points du programme de la conférence de Berlin.

—Faut-il interdire le travail souterrain aux enfants jusqu'à un certain âge ?

—Faut-il interdire le travail des femmes dans les mines ?

—Doit-on prévoir une diminution des heures de travail dans les mines où une longue présence est particulièrement nuisible à la santé ?

—Est-il possible d'introduire la sécurité dans le travail minier, sans entraver la production régulière du charbon ?

—Y a-t-il lieu d'interdire le travail du dimanche, sous réserve des cas de force majeure ?

—Quelles exceptions y a-t-il lieu de consentir éventuellement ?

—L'exception doit-elle être déterminée par voie de convention internationale, par voie législative ou par mesure administrative ?

—Convient-il d'interdire le travail dans l'industrie aux enfants au-dessous d'un certain âge ?

—Comment régler cette interdiction, le cas échéant ?

—Devra-t-elle être applicable à toutes les branches d'industrie ou à certaines catégories seulement ?

—Quelles sont les limitations des heures de travail et le genre d'occupation à prescrire, quand il s'agit du travail des enfants ?

—Y a-t-il lieu de limiter le travail des adultes ?

—Jusqu'à quel âge cette limitation est-elle désirable éventuellement ?

—Quelles restrictions y a-t-il lieu de prescrire ?

—Convient-il de prévoir des exceptions pour certaines branches de l'industrie ?

—Y a-t-il lieu de limiter le travail des femmes mariées le jour ou la nuit ?

—Convient-il de limiter le travail de toutes les personnes du sexe féminin ?

—Quelles sont les limitations à prescrire ?

—Y a-t-il lieu de prévoir des exceptions pour certaines catégories d'industrie ? Pour lesquelles ?

—Y a-t-il des mesures à prendre en vue d'assurer l'exécution des dispositions adoptées ?

—Doit-on prévoir des conférences, se réunissant périodiquement, de délégués des Etats participants ?

—Quelles tâches doit-on assigner à ces conférences.

Vous le voyez, la question est grave, car il s'agit d'une entente internationale, sans distinction de pays ou de climats, mais purement humanitaire, philanthropique.

* * Il s'agit de réformes sociales, puisqu'elles doivent avoir une influence directe sur l'industrie, le commerce et la vie intérieure.

Comme je n'ai pas le temps de discuter la question du socialisme, et que ce ne serait pas ici le lieu convenable pour ce faire, je vais vous donner quelques définitions—un peu vieilles, il est vrai—du socialisme.

Vous en ferez, du reste, ce que vous voudrez.

Le socialisme austère de Rousseau et de Mably sacrifie tout à l'égalité.—FRANK.

Le bon socialisme, c'est l'anéantissement durable du pauperisme.—COLLINS.

Le socialisme est le contraire de l'absolutisme social, qui tue la dignité humaine, et de l'individualisme, qui tue la société.—LAURENT DE L'ARDÈCHE.

J'entends par socialisme un groupe de doctrines et de sectes qui concluaient passionnément à changer l'Etat du bonheur public.—DUPART-WHITE.

Le socialisme, c'est le despotisme incarné.—BASTIOT.

Le socialisme est de tous les temps.—S. DE SACY.

Le socialisme n'est pas une doctrine déterminée.—V. CONSIDÉRANT.

Le socialisme est dans l'opinion, dans l'air, dans le peuple.—LE MÊME.

Le socialisme affirme l'anomalie de la constitu-

tion présente de la société, et partant, de tous les établissements antérieurs.—PROUDHON.

Le socialisme envahit sournoisement le domaine de l'industrie.—J. SIMON.

Le socialisme c'est la civilisation.—E. DE GIRARDIN.

Il y a, comme cela, cinq ou six cents définitions connues, et je vous avoue, en toute candeur, que je ne les comprends pas toutes ; vous non plus, sans doute, mais quelque soit celle que vous adoptiez, tous ceux dont vous ne partagerez pas les idées vous considèrent comme une canaille, s'ils sont violents, comme un imbécile s'ils sont modérés.

Faites votre choix ! car le socialisme existe partout.

* * C'est comme les scandales . . .

L'autre soir on parlait, devant un brave homme, des scandales privés, publics, politiques, etc., dont les journaux nous entretiennent quotidiennement.

—C'est drôle, dit notre homme, chez nous, dans notre village, il n'y a jamais de scandales.

—Comment, répliqua un amateur d'émotions, jamais ? mais c'est scandaleux !

—Quoi ?

—Qu'il n'y en ait pas ! c'est un vrai scandale ! !

René Le May

LA NOBLESSE FRANÇAISE RÉSIDANT A MONTRÉAL EN 1767

Est-on curieux de savoir quels étaient les nobles demeurés ici après le traité de Paris (1763) ? Voici alors ce qui peut vous renseigner.

J'ai extrait ces noms de l'Etat général de la noblesse canadienne résidant actuellement dans la province de Québec, ou au service de l'armée française, ainsi que le lieu de leur résidence en novembre 1767. (Archives du Canada).

NOBLESSE CANADIENNE RÉSIDANT A MONTRÉAL	GRADE	AGE	Nombre d'enfant
*Pecaudy de Contrecoeur	Capitaine	61	2
*De St-Ours	"	57	3
*De Belestre	"	50	5
*St-Luc	"	53	3
Douville	Cap. en retr.	65	1
D'Argenteuil	Lieut en retr.	58	
Celoron	Lieut	36	
Beaubassin	"	50	
St-Blain	"	47	
Catalogne	Ens.	33	1
La Veranderie	"	40	
Clignancourt	"	30	1
La Ronde	"	46	3
Lorimier fils	"	34	1
Cuissy	"	35	1
Raimbault Cuistre	"	50	1
Hertel	"	34	
Des Musseau	Cadet	25	
Perigny	"	20	
Benoit	"	25	
(—nerie) (nom illisible) commandant un nav. marchand.	N.	36	1
De Cuissy	N.	71	2
Bleury	N.	60	3
Deschambault était agent de la Cie des Sauvages	N.	57	5

* Appartiennent à l'ordre royal et militaire de St-Louis.

En tout, vingt-quatre. Ils n'étaient pas nombreux, comme vous voyez. A Québec, leur nombre était de quatorze, et à peu près de cent dix dans tout le Canada.

Tous les autres étaient partis pour la France, laissant le peuple à la merci des oppresseurs.

E. J. Massicotte

Ce n'est pas être parfaitement bon que de ne pas savoir l'être avec les méchants.—ST-FRANÇOIS D'ASSISE.



SUR L'ENVOI D'UN SACHET

A Mlle A. R. . . .

Ouvrage de gentilles mains,
C'est joli comme tout, ce petit sachet rose.
On dirait une fleur nouvellement éclose
Au fond de quelque bois inconnu des humains.

Ici la fleur toujours se fane.
Il n'en est pas de même au doux berceau des tiens.
La fleur est immortelle au pays d'où tu viens
Car elle se nourrit du parfum qu'elle émane.

Fleurette d'un lointain pays,
Où les prés sont féconds, où les sources sont pures,
Où l'aile des oiseaux agite les ramures,
Où de vieilles forêts vous servent de logis ;

Fleurette d'une terre étrange
Où le rêve a son nid aux arbres d'un sentier,
Où le bonheur souvent se trouve tout entier,
Où d'anciennes amours dorment d'un sommeil d'ange ;

Fleurette d'un monde joyeux
Où tous les jours sont beaux, où les nuits sont sereines,
Où des rayons de lune illuminent les plaines,
Tu me rappelleras son nom délicieux.

Tu me diras qu'elle était belle
Et que son œil de feu brillait comme un poignard,
Tu me diras aussi qu'un rapide départ
Fit longtemps regretter la fuyante hirondelle.

ENVOI

Comme naissent les fleurs, sous chacun de vos pas,
Pour vous ces humbles vers sont tombés de ma plume.
Quoiqu'étant sans parfum, ne les refusez pas :
Que votre soufite les parfume.

René Le May

Québec, mars 1890.

LE CARDINAL JOSEPH PECCI

Le cardinal Joseph Pecci, frère de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, est mort récemment à Rome, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il était à Carpineto, le 13 décembre 1807, et étant entré dans sa jeunesse dans la Compagnie de Jésus, qu'il avait quitté bientôt pour se livrer à l'enseignement de la philosophie qu'il professa avec un grand éclat. Lorsque Sa Sainteté Léon XIII fut élu au pontificat, le Sacré Collège demanda à l'unanimité que



le Père Pecci reçut la pourpre, et il fut créé cardinal-diacre par le consistoire du 12 mai 1879. Il obtint en même temps le titre de cardinal palatin et celui de préfet de la congrégation des études.

Il fit de nouveau profession dans la Compagnie de Jésus en 1887, résida pendant quelques années au Vatican qu'il quitta vers la fin de sa vie pour demeurer au palais Barberini qu'il habita jusqu'à sa mort.